



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

Brive-la-Gaillarde, le

11 AOUT 2025

APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE**La Ville de BRIVE**

recrute

Pour le service Proximité**Un(e) agent(e) de la Propreté Urbaine****Entretien des toilettes publiques****(Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux - Catégorie C)**

Sous l'autorité des chefs d'équipes et du chef de régie, vous aurez en charge l'ensemble des opérations de nettoyage, de maintenance et de gestion des toilettes publiques de la collectivité.

ACTIVITÉS

- Nettoyage des toilettes publiques
- Contrôle l'état de propreté des locaux ;
- Contrôle visuel du bon fonctionnement des équipements ;
- Suivi, interprétation et programmation du boîtier de commande ;
- Approvisionnement, gestion et suivi des stocks de produits d'entretien et de consommables relatifs aux sanitaires ;
- Enlèvement des tags sur les parois lorsque cela est nécessaire ;
- Réalisation de petits dépannages et de petites réparations de premier niveau ;
- Respect rigoureux des règles d'hygiène, de sécurité et des consignes relatives à la manipulation des produits d'entretien ;
- Signalement et compte-rendu auprès de la hiérarchie des dysfonctionnements ou difficultés rencontrés sur le terrain ;
- Participation aux missions transversales afin d'assurer la continuité du service de la propreté urbaine.

COMPÉTENCES ASSOCIÉES

(Formation lors de la prise de poste si nécessaire)

SAVOIRS :

- Connaissance des règles d'hygiène, de sécurité et des consignes d'utilisation des produits d'entretien.

SAVOIR-FAIRE :

- Efficacité opérationnelle dans l'exécution des tâches d'entretien et de petit dépannage.
- Aptitude à rendre compte à la hiérarchie des problèmes constatés lors des interventions.

SAVOIR-ETRE :

- Capacité à travailler en toute autonomie tout en faisant preuve de rigueur et de professionnalisme.
- Dynamisme, réactivité et vigilance sur le terrain.
- Sens du service public, aisance relationnelle, réserve et politesse dans les contacts quotidiens avec la population, les collègues et les services municipaux.

Permis nécessaires : Permis B obligatoire

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de travail : ATELIER DE LA PROPRETE URBAINE 17 rue Fernand Alibert 19100 BRIVE

Horaires :

- Temps complet (35h hebdomadaires)
- Horaires de travail sur un cycle de 4 jours par semaine 08h45 par jour (horaires adaptés aux utilisations des sites)
- Travail le samedi selon un cycle de travail établi
- Organisation des congés soumise aux nécessités de continuité de service.

Relation dans le poste (travail seul, en équipe, contact avec le public, autres...) :

Travail exercé en autonomie sur le secteur, avec des interactions quotidiennes avec la population, les agents du service et les autres services municipaux.

Moyens affectés (matériels, financiers, humains...) :

- Véhicule pour le déplacement sur les sites.
- Accès au plan de formation de la collectivité.

Rémunération : en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi + régime indemnitaire ;

Statut : fonctionnaire, ou contractuel (contrat d'1 an possiblement renouvelable) ;

Nos atouts selon le statut : participation employeur possible si adhésion au contrat collectif en mutuelle santé, et/ou si adhésion au contrat collectif prévoyance, titres-restaurant ; Comité des Œuvres Sociales : billetterie, tarifs préférentiels commerces, loisirs et vacances, chèques vacances... Activités sportives proposées par l'Association Sportive des Communaux de Brive.

***Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Monsieur Jean-Yves BORDES, Chef de service Proximité - 05.19.59.18.41***

Merci de bien vouloir adresser votre candidature à :

Monsieur Frédéric SOULIER,

Maire de Brive-la-Gaillarde

Hôtel de Ville - BP 80 433 - 19 312 BRIVE Cedex

ou par mail, en PDF, à : drh@agglodebrive.fr

avant le :

13 SEP. 2026

Votre candidature doit comporter : votre lettre de motivation mentionnant l'intitulé du poste et le n° de dossier : **2026-V-037-PROX**, votre CV à jour, et pour les fonctionnaires, le dernier arrêté de situation administrative.

Ces pièces sont obligatoires pour la prise en compte de votre candidature

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

François HITIER